

L'ADOPTION SIMPLE AU TOGO

L'adoption, c'est le fait de choisir un enfant pour fils ou fille et lui donner les avantages dont un enfant peut bénéficier d'un parent.

On dit que l'adoption est simple, lorsqu'elle ne coupe pas les liens entre l'enfant et la famille dans laquelle il était.

Exemple : Ani est la fille de Kodjo. Elle est adoptée par le couple BAYARO. Ani continue de rendre visite à son père, parce que les liens avec son père ne sont pas coupés. C'est l'adoption simple.



À quel âge peut-on adopter un enfant ?

Dans l'adoption simple on peut adopter les enfants de tout âge en bas de 18 ans.

Est-ce qu'on peut adopter un enfant pendant la grossesse ?

Non, pour adopter un enfant, il faut que l'enfant naisse vivant et viable.



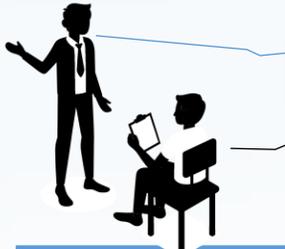
Est-ce que toute personne peut adopter un enfant ?

Non, pour adopter un enfant, il faut dépasser l'enfant en âge de 18 ans au moins. Mais si une personne mariée veut adopter l'enfant de la personne à qui elle est mariée, il suffit juste qu'elle soit âgée plus que l'enfant de 10 ans.

Si une personne mariée veut adopter un enfant qui n'est pas l'enfant de son mari ou sa femme, elle doit d'abord avoir l'accord de son mari ou sa femme.

Et si c'est un couple ?

Si c'est un couple, une personne du couple doit avoir au moins 30 ans. Les deux époux doivent aussi être plus âgés que l'enfant de plus de 18 ans. Mais, si c'est un couple séparé, l'adoption ne sera pas possible.



Est-ce que plusieurs personnes peuvent adopter un enfant ?

Non, la loi autorise seulement deux personnes mariées à faire l'adoption.

Et si l'un des époux meurt ?

On peut refaire une nouvelle procédure (art. 63 à 66 du CE).